



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
asvp@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2024_318
Du 15 octobre 2024

Portant sur une occupation du domaine public et
d'une permission de stationnement

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu les articles L 411-1 et L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande présentée le **11 octobre 2024** par **PASS'ENGERS** et en partenariat avec la fédération sportive multisports **L'UFOLEP**,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et de la sécurité publique, il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public en raison d'une initiation à l'escrime pour les enfants qui se déroulera sous les Cloîtres à Condom.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pass'enGers et la fédération sportive multisports sont autorisées à occuper le domaine public communal lors de l'initiation à l'escrime pour les enfants,

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sous les Cloîtres

**Le lundi 21 octobre 2024
de 10h00 à 11h30**

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 La signalisation sera mise à disposition par les services techniques et le présent arrêté sera affiché dès réception.

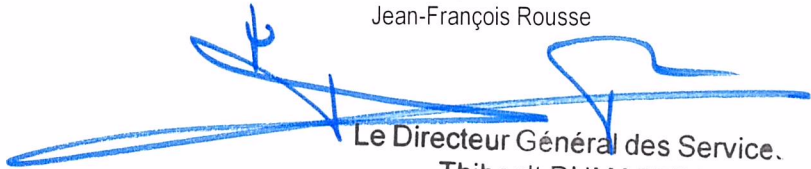
ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le **15 octobre 2024**
Le Maire,
Jean-François Rousse


Le Directeur Général des Service,
Thibault DUMARTIN